

L'honorable M. Campbell, du Comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics et canaux, pour être distribuée comme suit; Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal *Ottawa*, (à revoter) \$11,000.00 : Ecluses aux rapides de la *Oribute* (à revoter \$20,000) \$70,000.00; Maisons pour le contrôleur et maître de la mer (à revoter \$1240) \$2,000.00 : Travaux divers \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations aux rivières, pour être distribuée comme suit : pour faire enlever le roc au cap à la *Roche, St. Laurent*, \$5,000.00; pour faire enlever le roc à la *Rivière Richelieu, Québec*, (à revoter) \$4,000.00; pour faire enlever le roc désigné sous le nom "*The Two Sisters*" *Rivière Frascr*, moulin à scie, *Riffle Rocks Colombie Britannique* (à revoter) \$4,000.00; chemin de halage et enlèvement des obstacles, *Rivière Saint-Jean, N. B.*, \$8,000.00; améliorations de la navigation de la *Rivière Rouge Manitoba*, \$5,000.00; pour faire face aux frais de draguage de la baie à l'embouchure de la *Rivière Thames* (à revoter) \$5,000.00; améliorations des rivières \$10,000.00; *Rivière Sainte-Croix, N. B.*, \$25,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts de *Témiscouate, Matapédia* et *Huntingdon* et chemins de *Port Louis* (chemins militaires) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pont sur la *Rivière-Rouge* au *Fort Garry*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arbitrages et décisions arbitrales, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1870.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, pour être distribuée comme suit : *Ottawa*, bureau de poste, maison de douane, et bureau du revenu de l'intérieur, pour leur construction (à revoter \$25,000) \$85,000.00; *Toronto*, maison de douane, banque d'épargne, entrepôt d'examen et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter \$14,000) \$108,000.00; Bureaux de poste, de *Toronto* et *Québec* (à revoter \$30,000) \$60,000.00; *London*, station des émigrants, \$2,000.00; pour la construction du bureau de poste de *Montréal* (à revoter \$85,000) \$185,000.00; *Montréal*, station des émigrants \$6,000.00; maison de douane des *Trois-Rivières* et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter \$10,000.00); station de la quarantaine, *Grosse Isle* (à revoter \$14,000) \$19,000.00; *Lévis*, station des émigrants, \$4,000.00; *Sherbrooke*, station des émigrants, \$500.00; maison de douane et bureau du revenu de l'intérieur de *Pictou, N.-E.* (à revoter) 10,000.00; station de la quarantaine, *Nouvelle-Ecosse*, \$18,000.00; Hôpitaux de la marine, *N.-E.*, \$25,000.00; bureau de poste de *St. Jean, N.-B.*, pour sa construction (à revoter \$35,000) \$55,000.00; banque d'épargne de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$10,000.00; stations de la quarantaine, *Nouveau Brunswick*, (à revoter \$1,000) \$4,000.00; hôpitaux de la marine, *Nouveau-Brunswick*, \$12,000.00; maison de douane de *Manitoba* et bureau du revenu de l'intérieur, bureau de poste, et bureau de l'assistant receveur général (à revoter \$30,000) \$35,000.00;